

## JUSTIFICATIF DE PARUTION

Identifiant annonce : 7406863201

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par David SHAPIRO, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

<https://www.agriculteur-normand.com/annonces-legales/details/7406863201>

Cette annonce a été mise en ligne le **27 mai 2025** sur **Agriculteur Normand-web**  
Pour le département : **50 - MANCHE**

# In Extenso

## Experts-Comptables

### LES FLOTS BLEUS

Société par actions simplifiée

au capital de 7.500 euros

Siège social : La Plage 7 rue de Chesnaie 50660

GOUVILLE-SUR-MER

479 943 896 RCS COUTANCES

### AVIS DE FUSION

Aux termes de délibérations en date du 8 avril 2025, l'AGE a approuvé le projet de fusion établi le 28 février 2025 entre la société LES FLOTS BLEUS (absorbante) et la société LE CABESTAN au capital de 7.622,45 euros, ayant son siège social sis 70 rue du Port 50400 GRANVILLE, immatriculée 379 777 527 RCS COUTANCES,

Elle a également approuvé les apports effectués par la société absorbée ainsi que leur évaluation.

Conformément au projet de fusion, la fusion est réalisée avec effet rétroactif (fiscal et comptable) au 1er octobre 2024.

La société LES FLOTS BLEUS, absorbante, étant propriétaire de la totalité des titres de la société LE CABESTAN, absorbée, depuis une date antérieure à celle du dépôt du projet de fusion au greffe du tribunal de commerce de COUTANCES pour les deux sociétés, la fusion est placée sous le régime prévu à l'article L. 236-11 du Code de commerce.

En conséquence, la société LE CABESTAN société absorbée, sera dissoute sans liquidation du seul fait de la réalisation définitive de la fusion, prévue en date du 30 avril 2025.

Les actes et pièces relatives à l'opération de fusion seront déposés au Registre du commerce et des sociétés de COUTANCES.

La même AGE a en outre décidé :

- de transférer le siège social au 70 rue du Port 50400 GRANVILLE à compter du 1er mai 2025, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts ;
- de remplacer à compter du 1er mai 2025 la dénomination sociale "LES FLOTS BLEUS" par "LE CABESTAN" et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts,

Pour avis.

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.  
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

**David SHAPIRO**  
Représentant permanent de Médialex